

## Facturation

Cette somme correspond à la contribution des familles (frais de scolarité) et à la restauration si votre enfant déjeune au self à midi.

Les repas sont servis au **Self** tous les jours de la semaine sauf le mercredi. Le paiement est calculé de manière forfaitaire. **Les périodes de formation en entreprise sont déduites. Un élève en stage peut déjeuner au self, en réglant une facture complémentaire.**

**Attention**, le prix du repas occasionnel (hors forfait) est majoré et est fixé à **5.15 €**.

Participation aux activités socio-culturelles : **15 € / élève** (montant débité sur la facture annuelle des frais de scolarité 2021/22)

## Modes de règlement

Pour le paiement des factures vous pouvez opter soit pour un :

- Paiement mensuel par prélèvement automatique sur 10 mois (octobre à juillet)

	Mensuel
Sans restauration	48,50 €
Avec restauration 4 Jours	102,50 €
Avec restauration 3 Jours	89,10 €
Avec restauration 2 Jours	75,60 €
Avec restauration 1 Jour	62,10 €

- Paiement trimestriel (règlement par chèque)

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Sans restauration	162,00 €	162,00 €	161,00 €
Avec restauration 4 Jours	342,00 €	342,00 €	341,00 €
Avec restauration 3 Jours	297,00 €	297,00 €	297,00 €
Avec restauration 2 Jours	252,00 €	252,00 €	252,00 €
Avec restauration 1 Jour	207,00 €	207,00 €	207,00 €

## Réductions

- ✚ Pour un 3<sup>ème</sup> enfant inscrit au collège ou au lycée professionnel, nous accorderons la gratuité sur la contribution scolaire.
- ✚ Les bourses seront déduites des facturations mensuelles ou trimestrielles.
- ✚ Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à contacter la direction.

A Conserver par la famille

## Facturation

Cette somme correspond à la contribution des familles (frais de scolarité) et à la restauration si votre enfant déjeune au self à midi.

Les repas sont servis au **Self** tous les jours de la semaine sauf le mercredi. Le paiement est calculé de manière forfaitaire. Les périodes de formation en entreprise sont déduites. Un élève en stage peut déjeuner au self, en réglant une facture complémentaire.

**Attention**, le prix du repas occasionnel (hors forfait) est majoré et est fixé à 5.15 €.

Participation aux activités socio-culturelles : 15 € / élève (montant débité sur la facture annuelle des frais de scolarité 2021/22)

## Modes de règlement

Pour le paiement des factures vous pouvez opter soit pour un :

- Paiement mensuel par prélèvement automatique sur 10 mois (octobre à juillet)

	Mensuel
Sans restauration	48,50 €
Avec restauration 4 Jours	98,50 €
Avec restauration 3 Jours	86,10 €
Avec restauration 2 Jours	73,60 €
Avec restauration 1 Jour	61,10 €

- Paiement trimestriel (règlement par chèque)

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Sans restauration	162,00 €	162,00 €	161,00 €
Avec restauration 4 Jours	329,00 €	328,00 €	328,00 €
Avec restauration 3 Jours	287,00 €	287,00 €	287,00 €
Avec restauration 2 Jours	246,00 €	245,00 €	245,00 €
Avec restauration 1 Jour	204,00 €	204,00 €	203,00 €

## Réductions

- ✚ Pour un 3<sup>ème</sup> enfant inscrit au collège ou au lycée professionnel, nous accorderons la gratuité sur la contribution scolaire.
- ✚ Les bourses seront déduites des facturations mensuelles ou trimestrielles.
- ✚ Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à contacter la direction.